

ACTIVITÉS PONCTUELLES & ÉVÉNEMENTS

Le SUAPS propose aussi :

- des stages et formations diplômantes ;
- des sorties ;
- des nuits sportives.

HAUT NIVEAU

Les sportif·ves de haut-niveau doivent impérativement se faire connaître au bureau des sports dès la rentrée universitaire.

CONTACT

Bureau des sports principal
campus Porte des Alpes
04 78 77 23 16
Maryline DURET (23 16)
secretariat.SUAPS@univ-lyon2.fr

<http://suaps.univ-lyon2.fr>

Twitter : @SUAPS_UnivLyon2

Instagram : suapslyon2

Mise à jour : octobre 2019

Qu'est-ce que le SUAPS ? _____

Le SUAPS est le service universitaire des activités physiques et sportives. C'est l'interlocuteur pour la pratique du sport à l'Université.

Le sport à Lyon 2, c'est :

- environ 5 000 étudiant·es inscrit·es en sport,
- plus de 40 activités (sports collectifs et individuels) ;
- plus de 40 enseignant·es ;
- 20 sites géographiques,
- 3 bureaux des sports, situés campus Porte des Alpes (à côté du forum), campus Berges du Rhône (bât Clio), dans les locaux de Sciences Po Lyon - I.E.P.

Quelles sont les différentes possibilités de faire du sport ? _____

Tou·te·s les étudiant·es de l'Université peuvent pratiquer un sport.

4 types de pratiques sont proposés :

- Des activités ouvrant droit à notation (sous forme de bonus, voir fiche n°22). L'accès à ces activités est également possible pour les étudiants non notés.
- Des activités exclusivement non notées
- Des activités en pratique sportive en autonomie
- Une pratique sportive de compétition (cours d'entraînement et matches en compétition universitaire)

Quelles modalités ? _____

- Durée : les cours sont d'1h45 par semaine, 2h pour les « entraînements » (compétition).
- Évaluation sous forme de contrôle continu, pas de dispense d'assiduité (sauf sportif·ves de haut-niveau).
- 2 absences par semestre tolérées, justifiées ou non.

Quand et comment s'inscrire ? _____

Les inscriptions au sport se font en ligne via les IP WEB. Il est conseillé aux étudiant·es d'avoir leur emploi du temps définitif avant de procéder à leur inscription. Possibilité de changer d'activité d'un semestre à l'autre. Les inscriptions du 1^{er} semestre ne sont pas conservées pour le 2nd.

La pratique en autonomie peut se pratiquer tout au long de l'année sans inscription préalable.

Comment s'organisent les compétitions universitaires ? _____

Ayant lieu le jeudi après-midi et/ou soir, les étudiant·es concerné·es doivent réserver cette demi-journée dans leur emploi du temps. Ils/elles doivent adhérer à l'Association Sportive Lyon 2 (cotisation de 15€), être licencié·es à la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) et fournir obligatoirement un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport en compétition. Celui-ci peut être délivré par le médecin généraliste ou par le service de santé universitaire (SSU).

En résumé : tou·te·s les étudiant·es de l'Université peuvent pratiquer du sport qu'ils/elles soient noté·es ou non noté·es et quel que soit leur niveau de pratique. Des plannings existent pour chaque activité, à consulter aux bureaux des sports ou à télécharger sur le site internet du SUAPS.